

Santé et services sociaux

La Semaine des droits des usagers commence demain

Gabrielle Marion-Rivard, comédienne dans le film *Gabrielle*, est la présidente d'honneur de l'édition 2014

Montréal, 25 septembre 2014 – La *Semaine des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux* a lieu du 26 septembre au 3 octobre 2014 sous le thème « Le droit de recevoir des soins et des services appropriés » qui est l'un des douze droits reconnus aux usagers par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. « L'utilisateur a le droit de recevoir les soins et les services que sa condition exige, d'être informé des options de traitement possibles et des risques encourus, de manière personnalisée et sécuritaire » a rappelé M. Claude Ménard, président du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU).

Présidente d'honneur de l'édition 2014 de la *Semaine des droits des usagers*, M^{me} Gabrielle Marion-Rivard, comédienne dans le film *Gabrielle*, a rappelé l'importance de la place que doit occuper l'utilisateur au sein du système de santé et de services sociaux. « La raison d'être des services est la personne qui les requiert, soit l'utilisateur. Or chaque usager est différent et unique, ce qui signifie une diversité de conditions et de besoins. Cela signifie aussi une multitude de soins et de services appropriés et adaptés. »

Le RPCU offre une collection d'affiches réalisées dans le cadre de cette semaine thématique reflétant l'ensemble des missions du réseau et la diversité des clientèles et des usagers qui sont au cœur du système de la santé et des services sociaux. Les usagers peuvent contacter le comité des usagers ou le comité de résidents de leur établissement de santé pour connaître les activités qui sont offertes dans le cadre de cette semaine d'information et de sensibilisation.

Organisée par le RPCU, la *Semaine des droits des usagers* a lieu chaque année durant la dernière semaine de septembre. Pour de plus amples renseignements : www.rpcu.qc.ca.

Les droits des usagers

La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit des droits aux usagers du réseau :

1. le droit à l'information;
2. le droit aux services;
3. le droit de choisir son professionnel ou l'établissement;
4. le droit de recevoir les soins que requiert son état;
5. le droit de consentir à des soins ou de les refuser;
6. le droit de participer aux décisions;
7. le droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté;
8. le droit à l'hébergement;
9. le droit de recevoir des services en langue anglaise;
10. le droit d'accès à son dossier d'utilisateur;
11. le droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur;
12. le droit de porter plainte.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, défend les droits des usagers et représente les 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 83 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744